

REGLEMENT INTERIEUR DES C.A.G

Les C.A.G (centres d'Accueil et de Gestion) sont des maisons où doit régner un climat d'hospitalité, de fraternité, de recueillement, de prière et de travail. Pour favoriser ce climat, le règlement intérieur ci-après a été mis sur pied :

- Art. 1 :** Toute présence au Centre d'Accueil doit être signalée au Responsable dès l'arrivée ; l'hôte de passage doit décliner son identité et présenter son programme de séjour. Dans la mesure du possible, il est recommandé de faire la réservation par lettre ou par téléphone au plus tard un jour avant l'arrivée.
- Art. 2 :** En dehors de membres de famille restreinte des résidents qui seraient de passage, **on ne loge pas sans frais tout autre visiteur.**
- Art. 3 :** **L'horaire de la maison est affiché au salon et derrière la porte de chaque chambre. Tout hôte doit en prendre connaissance et s'y conformer.**
- Art. 4 :** Le respect du silence est de rigueur le matin et le soir aux heures de prière, à l'heure de la sieste et après 22h00 pour le repos de la nuit
- Art. 5 :** Les consacrés du Diocèse de Boma ne sont pris en charge par le CAG que pour la première nuit, pour les nuits suivantes, ils sont tenus d'honorer la facture de leur séjour.
- Art. 6 :** **Les bonnes mœurs sont strictement exigées dans ce Centre d'Accueil ; quiconque ne s'y conforme pas se verra prié de quitter le lieu sans délai.**
- Art. 7 :** Il est formellement interdit de déplacer le mobilier des chambres
- Art. 8 :** Tout accès dans la chambre d'autrui en l'absence de son locataire est strictement interdit. L'hôte ne loge pas des tiers dans la chambre qu'il occupe
- Art. 9 :** En cas de fin de séjour, l'hôte remettra sa clé au responsable du Centre d'Accueil
- Art. 10 :** L'hôte doit déclarer la libération de la chambre avant 12h00 du jour où doit prendre fin son séjour. Dépassée cette heure, la journée est considérée comme entière et il est obligé de prendre la charge de cette journée même s'il libère la chambre une heure après 12h00.
- Art. 11 :** Si urgence de tout genre, la nuit comme la journée, l'hôte contactera le Responsable du CAG. Ses téléphones sont affichés à un entretien visible.

